

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNE DE LE PONT-DE-CLAIX

**Demande d'enregistrement présentée par la société :  
G.C.I.A. (GROUPEMENT DES CARRIERS ISERE AVAL)**

**NATURE DU PROJET** : Plateforme de transit, tri et recyclage de produits minéraux inertes

**EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : rue Denis Papin

**DURÉE DE LA CONSULTATION** : 4 semaines

**DATE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER** : lundi 24 février 2025 à 8h30

**DATE DE CLÔTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER** : lundi 24 mars 2025 à 17h

**CONSULTATION DU DOSSIER, pendant toute la durée de la consultation du public :**

- en mairie de Le Pont-de-Claix aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci,
- sur le site internet des services de l'État en Isère : <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Consultation-du-public>

**OBSERVATIONS** : Pendant toute la durée de la consultation du dossier, toute personne intéressée pourra formuler ses observations :

- sur le registre de consultation du public, déposé en mairie de Le Pont-de-Claix,
- par lettre, adressée à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - service installations classées - 22 avenue Doyen Louis Weil - CS 6 - 38028 GRENOBLE CEDEX 1,
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr).

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est la préfète de l'Isère. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'enregistrement, assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté préfectoral de refus.

Date d'affichage :	le 4/02/2025
Date de retrait :	le 25/03/2025